

COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

SÉANCE DU 30 JUIN 2023

PROCÈS-VERBAL

(adopté par délibération n°2023-7 du 29 septembre 2023)

Le vendredi 30 juin 2023 à 10 heures 05, le Comité de bassin Rhône-Méditerranée s'est réuni en séance plénière, sous la présidence de Monsieur SADDIER.

Plus de la moitié des membres étant présents ou représentés (114/165), le Comité de bassin Rhône-Méditerranée peut valablement délibérer.

M. SADDIER ouvre la séance en saluant et remerciant tous les membres présents. Il souligne tout particulièrement la présence de Madame la Préfète de bassin Fabienne BUCCIO, qui fait l'honneur d'être présente aujourd'hui malgré un contexte social et politique compliqué. Il assure faire preuve de compréhension quant à l'impossibilité de Mme BUCCIO de rester pour l'ensemble des travaux. La présence de Madame la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes à cette première réunion du Comité de bassin depuis sa nomination témoigne de son intention de s'impliquer activement dans les travaux en cours, ce qui est vivement remercié.

La question de l'eau est devenue l'une des préoccupations majeures du pays, nécessitant la mobilisation de tous en faveur d'une utilisation plus économe, en tant que ressource vitale. L'État se mobilise pleinement dans la transition écologique sous l'impulsion du Président de la République et du gouvernement. L'engagement personnel du plus haut représentant de l'État sur ce sujet a un impact positif pour fédérer l'ensemble de la République française et M. SADDIER remercie le Président de la République.

La présence de Monsieur Benoît BORDAT, député de Côte d'Or, qui a été récemment désigné par l'Assemblée nationale pour siéger au sein du Comité de bassin, est également saluée.

Quelques changements ont été apportés par l'Association des Départements de France à la représentation des départements au sein de l'instance. Par conséquent, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation au sein du Comité de bassin. Le département de l'Ain est remplacé par le département de la Drôme, représenté par sa Présidente, Madame Marie-Pierre MOUTON. Le département des Bouches du Rhône est remplacé par le département des Alpes-Maritimes, représenté par Madame Anne SATTONNET, Vice-présidente du Conseil départemental des Alpes-Maritimes. Madame Andrée SAMAT, Vice-présidente, est désignée pour remplacer Madame Caroline DEPALLENS, Conseillère départementale, en tant que représentante du département du Var. En ce qui concerne les représentants des EPTB (Établissements Publics Territoriaux de Bassin), Madame Gwendoline CHAUDOIR, Vice-présidente de l'EPTB Orb, remplace Madame Marie-Pierre PONS, Présidente de l'EPTB.

La préparation du 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau est cruciale pour assurer les moyens financiers nécessaires à la politique de l'eau. Les Agences de l'eau ont longtemps été limitées dans leurs actions en raison du plafond mordant des redevances, ce qui a été contesté et combattu. Cependant, des changements positifs ont été obtenus grâce à l'engagement du Président de la République. La sécheresse sévère de 2022 et celle de cette année soulignent l'importance de la gestion de l'eau en raison de sa rareté. Les collectivités territoriales se positionnent désormais en tant que défenseurs de l'eau. Le ministre Christophe BÉCHU avait lancé, déjà dans le bassin, à Marseille, le volet eau des chantiers de planification écologique territoriale et les Comités de bassin ont été invités à contribuer à cette démarche. Le Plan eau, présenté par le Président de la République à Savines-le-Lac, contient 53 mesures, qu'il faut mettre en oeuvre dans le cadre du 12^{ème} programme. Pour ce faire, des discussions sont en cours pour répartir les 475 millions d'euros de capacité d'aide supplémentaires entre les six Agences de l'eau.

Une réunion est prévue avec les présidents des Comités de bassin pour discuter de cette répartition. Une proposition de répartition entre 120 et 130 millions d'euros pour l'agence Rhône-Méditerranée-Corse est envisagée. Il est en tout état de cause nécessaire de déterminer l'augmentation des redevances pour financer ces mesures. L'anticipation de l'augmentation des redevances permettrait d'obtenir des ressources supplémentaires plus rapidement. Des explications seront fournies aux acteurs économiques et aux collectivités territoriales pour les informer des changements prévus. Il est important de parvenir à un consensus pour assurer l'avenir de l'eau dans le bassin. Le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau a donné un avis favorable à cette proposition d'augmentation.

Le Président du Comité assure fermement continuer à se battre afin de trouver un équilibre général et propose de réaliser des déplacements au sein des départements si nécessaire.

Mme BUCCIO exprime sa profonde gratitude envers Monsieur SADDIER et adresse ses salutations distinguées à l'ensemble des membres présents au sein de cette instance. Elle témoigne de sa compréhension quant aux préoccupations majeures entourant la sécheresse et les défis relatifs à la gestion de l'eau dans le bassin. Il est indéniable que cette sécheresse engendre des répercussions préjudiciables tant pour l'équilibre environnemental que pour le bien-être des populations.

La préfète souligne, par ailleurs, la nature étroite des liens de collaboration qu'elle entretient avec les préfets du bassin et les autres parties prenantes, dans le but de partager perspectives, difficultés et réussites inhérentes à la gestion de crise. Elle met un accent particulier sur l'importance capitale de cette coordination pour assurer une gestion efficiente de la ressource en eau, particulièrement en période de sécheresse.

Elle fait part de sa conviction de l'impérieuse nécessité d'anticiper de manière plus rigoureuse et de planifier de manière plus précise les besoins en eau, ainsi que de partager équitablement la ressource et de réduire consciencieusement les consommations, en adéquation totale avec les principes directeurs du Plan eau national. Il convient de souligner que la gestion de crise se concentre essentiellement sur l'approvisionnement en eau potable. La préfète informe également l'assemblée du travail en cours au sein du Conseil d'administration de l'Agence de l'eau, visant à identifier des ressources supplémentaires dans le cadre du 12^{ème} programme d'intervention, afin de relever les défis à venir de manière anticipée et adéquate.

En outre, la préfète tient à rassurer l'assemblée quant à l'engagement sans faille des services de l'État dans la mise en œuvre des objectifs du Plan eau, en parfaite complémentarité avec les actions menées par les territoires et les usagers, en vue de préserver tant la quantité que la qualité de cette précieuse ressource.

M. SADDIER remercie Mme BUCCIO pour ses propos, son soutien et son engagement. Il passe au premier point à l'ordre du jour.

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2022

M. SADDIER, en absence de remarques, procède au vote.

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité par délibération n°2023-2.

II. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE CONCERNANT LE COMITÉ D'AGRÉMENT

M. SADDIER donne la parole à M. ROY.

M. ROY rappelle que le Comité d'agrément est en charge de l'examen des démarches territoriales relatives aux inondations (plans d'action de prévention des inondations, PAPI), à la gestion des rivières et des milieux aquatiques (contrats de rivières) et aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Depuis le 1^{er} janvier de cette année, tous les PAPI, sans exception, sont soumis à l'examen de ce Comité d'agrément, contrairement à la pratique antérieure qui concernait uniquement les PAPI d'un montant inférieur à 20 millions d'euros. Cette évolution est considérée comme bénéfique, car elle permet d'avoir au même endroit l'évaluation de toutes les démarches territoriales relatives aux inondations et aux rivières. Les représentants du Comité d'agrément posent ainsi également des questions aux porteurs de PAPI sur la prise en compte des milieux aquatiques, ainsi qu'aux porteurs de contrats de rivières sur leur approche des inondations, favorisant ainsi une complémentarité entre ces politiques.

Cependant, pour la labellisation des PAPI importants de plus de 20 millions d'euros, qui relevait auparavant d'une instance nationale, il est proposé de faire appel à des experts spécialisés en prévention des inondations et à des représentants des associations de victimes d'inondations, qui n'étaient pas présents dans le Comité d'agrément. Afin d'améliorer la représentativité de ce Comité, il est proposé de modifier le règlement intérieur en ajoutant trois personnes qualifiées, désignées par le Comité de bassin, qui possèdent une expertise dans le domaine de la prévention des inondations. Cette proposition de modification du règlement intérieur est soumise à l'approbation du Comité.

M. SADDIER estime qu'il est préférable de travailler localement plutôt que de se rendre devant une commission nationale qui peut ne pas avoir une connaissance approfondie du territoire, contrairement à ceux qui y sont directement impliqués. Il considère cela comme un avantage. Cependant, il est essentiel de veiller à compléter la composition du Comité d'agrément en vue de sa nouvelle compétence, comme proposé par Laurent ROY. Il ouvre le débat en précisant que la question des personnalités qui seront ajoutées fera l'objet de la délibération suivante. Pour le moment, la discussion porte sur le principe d'ajouter trois personnalités qualifiées.

M. ROY indique qu'elles joueront un rôle consultatif et ne disposeront pas du droit de vote.

M. BLAIN soulève une observation concernant la proposition de suppression de la phrase "sur proposition du Président, le Comité d'agrément peut décider de faire participer à ses travaux des personnes extérieures sans voix délibératives". Il comprend que l'adjonction de nouveaux experts puisse être perçue comme satisfaisante. Néanmoins, il estime qu'il serait pertinent de conserver cette phrase, dans un cadre défini, afin de permettre au Président ou aux membres du Comité d'inviter, de manière ponctuelle, des experts susceptibles d'apporter un éclairage spécifique.

M. ROY explique qu'initialement, cette phrase avait été ajoutée lors de l'introduction de la labellisation exclusive des PAPI de moins de 20 millions d'euros. Son objectif était de permettre la contribution de personnes possédant des compétences spécifiques dans le domaine de la prévention des inondations. Toutefois, l'expérience a montré qu'elle n'a jamais été mise en pratique. Par conséquent, il a été considéré que cette phrase générique était peu utile et qu'il était préférable de désigner nommément les personnes qui participeront.

M. SADDIER n'a pas d'objection à maintenir la phrase. Il remarque que les délibérations sont souvent caractérisées par une rigidité excessive, ce qui peut parfois entraver l'intervention d'un porteur de projet. Il se demande si cela vaut la peine de se compliquer la tâche à cet égard, même si la phrase en question n'a jamais été utilisée. Selon lui, il suffirait de la supprimer pour que le premier Comité d'agrément exprime le souhait d'entendre un expert spécifique. Il fait appel à la sagesse de l'Assemblée pour prendre une décision. Pour sa part, il ne voit aucun inconvénient à maintenir la phrase.

M. ROY indique que Nicolas CHANTEPY lui fait remarquer que la phrase en question est déjà présente dans la composition du bureau et que la composition du Comité d'agrément est identique à celle du bureau. Par conséquent, cette phrase existe déjà dans l'article précédent.

M. SADDIER remarque qu'elle est donc inutile.

M. ROY confirme.

M. SADDIER demande à M. BLAIN s'il est satisfait et rassuré.

M. BLAIN répond par l'affirmative.

M. SADDIER procède au vote.

La délibération n°2023-3 portant sur la modification du règlement intérieur du Comité de bassin Rhône-Méditerranée concernant le Comité d'agrément est adoptée, à l'unanimité.

III. DÉSIGNATION AU COMITÉ D'AGRÉMENT

M. ROY explique concrètement qu'ont été contactées les structures représentées dans la commission des risques et inondations au niveau national qui n'étaient pas représentées dans le Comité de bassin, en leur demandant de proposer des noms

Il présente les trois propositions : Jean-Michel TANGUY, proposé par l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles et technologiques, un centre de réflexion et d'expertise sur les risques naturels en général ; Pierre LECLERC, représentant de l'Union nationale des associations de lutte contre les inondations, une association de victimes d'inondation ; et Sylvain MOREIRA, expert en prévention des inondations et membre du Cerema, côté établissement public et expertises scientifiques.

M. SADDIER demande s'il y a des remarques et précise qu'il ne connaît pas personnellement ces personnes et n'a pas d'opinion préconçue à leur égard. Il encourage le débat sur ces personnalités, en soulignant qu'il faut faire confiance aux structures sollicitées pour leur désignation. Il mentionne également qu'elles ne participeront pas au vote et que si elles posent des problèmes, elles pourront être remplacées.

Mme Buccio quitte l'assemblée à 10h50.

Mme VIGNON souhaite apporter un témoignage concernant M. TANGUY, qui représente l'AFPCN. La plateforme risque dont il fait partie est d'un très haut niveau et apporte beaucoup dans le paysage des risques. Elle trouve donc intéressant que M. TANGUY les rejoigne.

M. BLAIN indique qu'il n'a aucune objection contre les personnalités sélectionnées, mais il estime qu'il serait pertinent de cibler des personnes ayant des compétences dans le domaine du changement climatique. La lutte contre les inondations a évolué au fil du temps et il faut intégrer les bonnes pratiques actuelles. Il considère donc qu'afficher une orientation vers ces compétences est particulièrement important.

M. SADDIER répond en exprimant l'humble prétention selon laquelle les membres du Comité de bassin ont ces compétences relatives aux conséquences du changement climatique. Il explique qu'ils ont recherché des compétences spécifiques et complémentaires chez les membres du bureau du Comité de bassin et les membres du Comité d'agrément issus des trois collèges. Cependant, il est d'accord avec les remarques formulées et admet qu'il faudrait envisager un changement si ces compétences spécifiques n'étaient pas suffisamment présentes.

Mme TRAMONTIN soulève la question de la parité de genre parmi les candidatures.

M. SADDIER reconnaît que cette remarque est justifiée et réalise qu'il y a trois hommes parmi les personnes désignées.

M. ROY partage cette observation.

M. SADDIER présente ses excuses et explique que lorsqu'ils sollicitent des structures pour désigner des personnes individuellement, la parité n'est pas demandée. Il propose alors de continuer à réfléchir et, le cas échéant, de trouver une quatrième personne qualifiée dans un domaine spécifique, en particulier si c'est une femme. Il précise que cela pourrait se faire dans un second temps. Par ailleurs, il interroge M. ROY sur la durée du mandat des personnalités qualifiées et demande des clarifications sur le fonctionnement.

M. ROY précise que les personnes désignées ont une voix consultative. Il rappelle la règle de parité qui s'applique aux désignations au Comité de bassin, selon laquelle les organismes doivent procéder à des désignations paritaires lorsqu'ils désignent au moins deux personnes. Dans ce cas, chaque structure a été appelée à désigner une seule personne.

M. SADDIER prend en considération les informations fournies et formule la proposition de ne pas s'opposer à l'ajout d'une quatrième personne, une femme, si cela se présente. Il émet également l'idée, pour les désignations futures du Comité de bassin, de solliciter les structures concernées afin de proposer à la fois un homme et une femme, en vue d'une sélection ultérieure.

En absence de remarques supplémentaires, il procède au vote.

La délibération n°2023-4 portant sur la désignation des membres au Comité d'agrément est adoptée, à l'unanimité.

IV. DÉSIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Mme. MONTGINOUL rappelle que le Conseil scientifique est placé sous l'autorité du Comité de bassin et qu'il apporte un éclairage sur les problématiques scientifiques. Elle mentionne une rencontre prévue l'après-midi même qui a été décalée, ainsi que des expertises menées dans divers domaines. Elle propose le remplacement d'une personne manquante par une nouvelle candidate, la professeure Elisabeth-Maria CROSS, spécialiste de l'écologie aquatique.

M. SADDIER ouvre le débat et propose de faire confiance à la Présidente du Conseil scientifique et à ses membres, les remerciant pour la qualité de leur travail.

En absence de questions, il procède au vote.

La délibération n°2023-5 portant sur la désignation de nouveau membre du Conseil scientifique est adoptée à l'unanimité.

Mme MONTGINOUL informe ensuite des travaux en cours, notamment sur l'eutrophisation et l'hydrologie du Rhône, et précise qu'une présentation sera faite par les membres du Conseil scientifique devant le bureau du Comité de bassin à une date ultérieure.

M. ROY indique que la présentation prévue initialement l'après-midi même a été différée jusqu'au mois de septembre. Les membres du Conseil scientifique auront l'occasion de présenter leurs travaux devant le bureau du Comité de bassin, abordant des thématiques d'intérêt général telles que la mesure de la température dans les cours d'eau.

V. INFORMATION SUR LA PRÉPARATION DU 12ÈME PROGRAMME

M. SADDIER rappelle que la réunion se situe à un stade préliminaire de l'élaboration du 12^{ème} programme. Aucune décision ne sera prise ce matin. Il souligne l'importance pour lui-même, Laurent ROY et l'administration de recueillir un premier ressenti à la suite de la présentation qui sera faite. Le Plan eau du Président de la République servira évidemment de feuille de route à ce 12^{ème} programme. Il rappelle à ce titre l'obligation de trouver un accord avec le Conseil d'administration de l'Agence de l'eau sur les redevances et les moyens de financement du programme.

D'ores et déjà, le conseil d'administration a proposé des augmentations de redevances, qui produiront leurs effets en 2025. Ces propositions seront soumises à l'avis conforme du comité lors de sa prochaine session. Le vote du Comité de bassin sur le programme dans son ensemble est prévu potentiellement au deuxième semestre 2024. La concertation avec les commissions géographiques sera indispensable. Après l'intervention de Madame MICHAUX, les membres pourront exprimer leurs opinions sur les sujets évoqués, notamment les fonds supplémentaires et les efforts requis en matière de redevances. Enfin, M. SADDIER invite les membres présents lors du Conseil d'administration de mercredi dernier à partager leurs avis et à expliquer les raisons de leurs votes sur les augmentations de redevances proposées.

Un diaporama est partagé en séance.

Mme MICHAUX rapporte les premiers échanges qui ont eu lieu sur la préparation du 12^{ème} programme. Elle présente les orientations fixées par le ministre de la Transition écologique dans une lettre de cadrage adressée au Président du Comité de bassin. Elle rappelle le calendrier prévu, avec encore un an et demi de travaux pour la préparation du programme. Les commissions géographiques ont d'ores et déjà permis de recueillir les attentes des usagers de l'eau, avec une participation record. Elle résume les principales attentes exprimées lors de ces commissions, notamment en termes de cohérence avec le Plan eau, de souplesse des conditions d'aides, d'accompagnement des territoires, d'animation et de sensibilisation, et de réduction des pollutions par les micropolluants.

Elle mentionne également les orientations de la lettre de cadrage ministérielle, qui met l'accent sur l'adaptation au changement climatique, la lutte contre les micropolluants, l'érosion de la biodiversité, la diminution des phytosanitaires et la préservation des milieux marins.

Par ailleurs, elle explique les propositions discutées en commission du programme du conseil d'administration, notamment en matière de gestion quantitative de l'eau, de restauration des milieux aquatiques, de petit cycle de l'eau, et de services d'eau potable et d'assainissement. Elle évoque également la possibilité de nouveaux contrats Eau et Climat avec les collectivités. Enfin, d'autres thématiques sont en cours de discussion, des propositions plus complètes seront présentées au deuxième semestre.

M. SADDIER rappelle que les premières interventions porteront sur les grandes orientations, puis les moyens financiers. Il ouvre le débat en donnant la parole à Mme VIGNON.

Mme VIGNON fait trois remarques. Premièrement, elle remet en question le renvoi de la réduction des micropolluants au niveau local, estimant qu'il s'agit plutôt d'une démarche nationale. Deuxièmement, elle soulève la problématique de l'objectif de sobriété hydrique dans le secteur industriel, notamment en lien avec le développement de la microélectronique et sa consommation d'eau. Enfin, elle partage une information sur les démarches intégrées Eau et Climat pour les collectivités et mentionne une étude comparative réalisée par le CAUE de Savoie ou Haute-Savoie, qui contient des idées intéressantes provenant de différents pays européens.

M. HERISSON exprime ses préoccupations concernant les pratiques agricoles sur les aires d'alimentation des captages, en soulignant l'ancien débat entre l'incinération des boues des stations d'épuration et l'épandage agricole. Il met en garde sur la nécessité d'établir des règles précises pour encadrer cette pratique, soulignant que chaque station d'épuration peut contenir des polluants différents en fonction des raccordements individuels. Il est important de prendre des mesures de précaution et d'envisager d'autres solutions moins risquées.

M. SADDIER réagit en mentionnant un nouveau décret à venir qui devrait traiter de cette question.

M. LIME souligne d'abord l'attente anxieuse du nouveau décret qui devrait être publié, notamment en ce qui concerne l'épandage des boues de stations d'épuration. Cette pratique n'est pas seulement un défi, mais aussi une mesure bénéfique pour les agriculteurs. Il est ainsi nécessaire de valoriser ce produit souvent considéré comme un déchet et de protéger les agriculteurs en garantissant des ressources financières adéquates pour faire face à d'éventuelles difficultés à l'avenir.

Ensuite, il soulève la question de la prévention par rapport à la réparation. Il faut d'abord résoudre les problèmes existants concernant les normes des stations d'épuration avant de se lancer dans des projets de réutilisation des eaux usées. Il appuie également l'importance de préserver les écosystèmes et d'explorer les ressources en eau souvent négligées ou oubliées.

Il aborde également le sujet de la coopération entre les parties prenantes. Les débats en cours sur l'adaptation de la loi NOTRe par rapport à l'horizon actuel de 2026 mettent en exergue les incertitudes quant aux compétences des communes et des intercommunalités. Les communautés rurales isolées font face à des défis en matière d'approvisionnement en eau, et il est nécessaire de promouvoir la solidarité financière et la coopération intercommunale.

Enfin, il évoque la question des tarifications, soulignant la nécessité d'analyser la question des tarifications dégressives et de déterminer si elles seront prises en compte dans le prochain programme de l'Agence de l'eau. Il soulève la question de leur pertinence à la lumière des contraintes actuelles liées à la gestion de l'eau et se demande s'il est pertinent que les bénéficiaires de tarifications dégressives puissent toujours bénéficier d'aides financières.

Mme LANGEVINE exprime son soutien quant aux orientations proposées. Elle souligne leur cohérence avec le Plan régional en faveur de l'eau récemment adopté en Occitanie, mettant en avant les aspects de sobriété et de gestion globale de l'eau, notamment grâce aux solutions basées sur la nature.

Elle insiste également sur la situation difficile vécue dans les Pyrénées-Orientales, marquée par un déficit hydrique persistant et une aridification des sols préoccupante. Il est important de renforcer le système territorial et de donner davantage de moyens, d'explications et de visibilité aux Agences de l'eau sur les territoires. Cette approche territorialisée est essentielle pour faire face aux tensions grandissantes et aux clivages exacerbés dans les situations de crise, comme cela a récemment été observé dans les Pyrénées-Orientales.

Elle rappelle en outre l'importance d'une action concertée, articulée aux projets de territoires, et en lien avec les objectifs de l'adaptation transformative et transversale prônée par le Haut Conseil pour le Climat. La responsabilité de réduire les tensions est collective, et la gouvernance participative et la consultation des acteurs locaux sont indispensables.

Enfin, elle invite le Président à se rendre dans les Pyrénées-Orientales pour témoigner de la réalité difficile vécue sur ce territoire et pour favoriser un dialogue constructif autour de ces enjeux complexes.

M. SADDIER prend note de la situation difficile dans les Pyrénées-Orientales, dont il a pleinement conscience. Il exprime son intention de se rendre à nouveau dans ce territoire pour mieux comprendre les enjeux et écouter les préoccupations des acteurs locaux, notamment du monde agricole.

M. BONNETAIN félicite M. SADDIER pour ses propos liminaires et rappelle que les membres du Conseil d'administration et du Comité de bassin sont en réalité les mêmes personnes. Il estime donc que les discussions et les décisions prises dans les deux instances devraient être cohérentes.

M. SADDIER mentionne que lors d'une visite de contrôle des inspecteurs de l'Inspection Générale des Finances à l'Agence de l'eau, il a été souligné l'importance de distinguer le Comité de bassin de l'Agence de l'eau et de veiller à ce qu'ils n'empiètent pas l'un sur l'autre. Il rassure en expliquant qu'il ne donne pas d'ordre à Laurent ROY, directeur de l'Agence de l'eau, et que ce dernier ne lui donne pas d'ordre non plus.

M. BONNETAIN souligne l'importance du 12^{ème} programme qui doit intégrer les enjeux du changement climatique. Il met en garde contre les conflits d'usage et insiste sur la nécessité de la concertation et de la solidarité pour agir dans l'intérêt général. L'attention médiatique croissante sur le sujet est à souligner et la responsabilité dans la réussite de la politique de l'eau sera collective. Il est nécessaire de prendre en compte les éléments probants fournis par les services de l'Agence et de l'État. Enfin, M. BONNETAIN rappelle les prochaines étapes de discussion et d'arbitrage du programme.

M. PULOU souligne l'équilibre maintenu entre le grand cycle et le petit cycle de l'eau, ce qui est considéré comme satisfaisant. Il met également en garde contre les défis posés par le changement climatique pour le petit cycle, notamment la diminution des débits qui concentre les pollutions. Les mesures d'épuration doivent être renforcées pour faire face à ces défis. Il met en avant l'importance de la prévention dans la gestion de l'eau, tout en notant la nécessité d'améliorer sa mise en pratique, notamment en ce qui concerne l'utilisation des phytosanitaires. L'innovation est également essentielle pour la préservation des milieux naturels et une collaboration avec des organismes tels que les conservatoires du patrimoine naturel est nécessaire.

En ce qui concerne les demandes, il insiste sur l'amélioration du suivi de la ressource en eau, tant en termes de qualité que de quantité. Il est nécessaire de renforcer les mesures de suivi et de mieux comprendre les comportements des ressources et des milieux en cas de variation des précipitations et des débits. Enfin, il met en évidence la nécessité de mieux communiquer avec le grand public sur les enjeux de l'eau. La communication doit être innovante et ambitieuse, en profitant de la sensibilisation accrue due à la sécheresse actuelle.

M. FOREL met en avant la nécessité de porter une attention particulière aux questions liées au grand cycle de l'eau, en complément des préoccupations urgentes du petit cycle. L'assèchement des sols et la rapidité des écoulements montrent ainsi l'importance de restaurer le lien entre les milieux et l'eau. Une réflexion approfondie doit être menée dans le cadre du 12^{ème} programme sur cette problématique globale.

Par ailleurs, il aborde également la question de la démocratie dans la gestion de l'eau. Il met en garde contre les risques de conflits et de difficultés croissantes liés à la diminution des ressources en eau. Il est ainsi nécessaire de maintenir une intensité dans l'organisation par bassin et sous-bassin, ainsi que dans les rencontres et les discussions avec toutes les parties prenantes.

Enfin, il est nécessaire de revoir la tarification de cette ressource en lui accordant une valeur financière adéquate.

M. PAUL remercie chaleureusement les services de l'Agence pour leur travail méticuleux dans la préparation du 12^{ème} programme. Il souligne l'importance de rééquilibrer la participation financière des différentes parties prenantes aux recettes des Agences de l'eau. Actuellement, 82,5% des recettes sont supportées par les usagers domestiques et assimilés, et il est nécessaire de créer des recettes spécifiques liées à l'atteinte du bon état des milieux. Il exprime sa déception quant à la difficulté d'instaurer une telle redevance, soulignant l'importance de faire payer ceux qui affectent la biodiversité et la qualité de l'eau.

En ce qui concerne l'information et la sensibilisation des citoyens, M. PAUL constate un déficit de maîtrise des enjeux de l'eau. Il critique les médias qui privilégient les titres sensationnels sans véritablement proposer de solutions et informer sur la sobriété nécessaire. Il appelle à une véritable formation des citoyens, c'est-à-dire à une éducation et une sensibilisation approfondie sur la sobriété et les actions individuelles et collectives à entreprendre.

Concernant la tarification de l'eau, il exprime son accord avec les propos du Président. Le prix de l'eau devra inévitablement augmenter en raison de l'augmentation des coûts d'exploitation, tels que l'énergie, les traitements et la masse salariale. Si le prix n'augmente pas, cela réduira la capacité à investir dans des infrastructures et des équipements nécessaires. Il est donc important de communiquer clairement sur les raisons de l'augmentation du prix de l'eau et de ne pas continuer à véhiculer l'idée que l'eau doit être "gratuite". M. PAUL critique les collectivités qui proposent des tarifications dégressives, accordant des prix plus bas aux gros consommateurs, et remet en question le soutien de l'Agence de l'eau à de telles pratiques.

M. FAURE soulève l'inquiétude des consommateurs concernant la qualité de l'eau. La raréfaction de la ressource peut entraîner des augmentations de concentrations de polluants. De plus, la connaissance des polluants présents dans l'eau potable a considérablement évolué au fil des années, avec des critères de potabilité de plus en plus stricts, ce qui est une bonne chose. Les polluants sont également stockés dans le sol, provenant notamment d'anciennes installations industrielles, ce qui peut nécessiter la fermeture de certains captages ou des mesures de substitution. Enfin, les stations d'épuration ne sont pas toutes conformes aux normes. Tout ceci suscite une réelle inquiétude quant à la qualité de l'eau distribuée au robinet.

Mme COLARD rappelle que dans les régions où les rivières sont principalement alimentées par les rejets des stations d'épuration, il peut y avoir une dépendance importante à ces sources d'eau pendant certaines périodes de l'année. La réutilisation des eaux usées traitées ne serait pas pertinente dans ces situations. Elle met en évidence le problème des forages non répertoriés et non protégés, qui conduit à des forages de plus en plus profonds pour obtenir de l'eau de qualité. Elle exprime ainsi ses profondes préoccupations quant à la disponibilité et à la protection de la ressource en eau dans ces conditions.

M. BLAIN met en évidence le décalage entre les actions d'urgence liées aux catastrophes et la nécessité d'une planification à long terme. Le Plan eau annoncé par le Président de la République réitère des engagements qui avaient déjà été fixés lors des Assises de l'eau en 2019, ce qui représente un retard de six ans. La cohérence entre le programme et le plan d'adaptation au changement climatique est primordiale, tout en réfléchissant aux éventuelles contradictions entre certains axes du programme et l'objectif de sobriété qui est au cœur du 12^{ème} programme.

M. SADDIER remercie pour les échanges et exprime son besoin impératif d'une feuille de route claire afin de guider ses discussions avec M. BÉCHU. Il sollicite l'approbation et le mandat des participants pour obtenir une augmentation d'au moins 120 millions d'euros des capacités d'aide de l'agence, sur les 475 millions prévus. De plus, il propose une répartition révisée des redevances découlant de cette augmentation, avec une première étape consistant en un montant de 17 millions d'euros à confirmer conformément à la délibération adoptée par le conseil d'administration. Il souligne en outre la nécessité de parvenir à un accord pour trouver des moyens supplémentaires notamment budgétaires, dès 2023 et 2024. En conclusion, il sollicite l'accord du Comité pour cette feuille de route, affirmant qu'il n'agira pas en son propre nom, mais en tant que représentant de l'instance, dans un souci d'efficacité et d'intérêt commun.

M. PAUL exprime son accord pour des capacités d'aide supplémentaires à condition qu'elles ne soient pas essentiellement financées par les abonnés domestiques et assimilés.

M. SADDIER note la condition.

M. PAUL souligne l'importance du rééquilibrage dans la répartition des charges.

M. SADDIER rappelle que la délibération d'augmentation des redevances d'ores et déjà proposée par le conseil d'administration a été votée à l'unanimité par le Collège des collectivités, mais que les représentants des collectivités territoriales ont exprimé leur souhait de ne pas être les seuls à contribuer financièrement. Les représentants des usagers économiques se sont à l'inverse abstenus.

M. BOUCHER souligne l'importance de ne pas entraver les autres objectifs fixés par le président de la République et le gouvernement, tels que la sécurité alimentaire et la réindustrialisation, et se dit vigilant quant à l'augmentation des redevances.

M. SADDIER rappelle que l'abstention des acteurs agricoles, économiques et énergétiques la semaine précédente montre leurs préoccupations quant à l'impact financier. Il indique la nécessité d'être fidèle aux préoccupations de ces acteurs lors des débats sur le partage de l'effort financier.

M. ROYANNEZ souligne l'importance d'une discussion approfondie sur les montants et les modalités de financement de l'augmentation des redevances, cela doit être réalisé de manière réaliste et en tenant compte des retours au monde agricole sous forme d'aides dans le cadre du 12^{ème} programme. Il accepte une augmentation, mais pas à n'importe quelle condition.

M. PULOU exprime son soutien à l'augmentation des redevances dans le cadre du 12^{ème} programme, tout en reconnaissant que les consommateurs peuvent avoir des objections.

M. FAURE appuie la nécessité d'un partage équitable de l'effort financier et mentionne la possibilité d'une tarification sociale qui favorise la consommation essentielle plutôt que le confort.

M. LANGALERIE souligne l'importance d'une répartition équilibrée des augmentations entre les différents utilisateurs, y compris les particuliers, les ménages, les industriels et l'agriculture, qui devra fournir des efforts significatifs.

M. SADDIER rappelle que le financement du grand cycle de l'eau est actuellement assuré par le petit cycle, soulignant la nécessité de trouver des solutions pour rétablir l'équilibre financier et rappelant que cela devrait être un point à aborder lors de la prochaine réunion avec le ministre.

M. ROY ajoute que certaines augmentations de redevances relèveront de la responsabilité du Conseil d'administration et du Comité de bassin, tandis que d'autres découleront de décisions nationales, telles que la création actuellement envisagée d'une redevance biodiversité et d'une redevance sur les microplastiques dans les cosmétiques liés à la pollution marine. Cette diversification des sources de redevances est soutenue par le ministre et discutée au niveau interministériel dans le but de contribuer à un rééquilibrage.

M. ROYANNEZ soulève le sujet de la création de planchers pour les redevances prélèvement, au niveau national, ce qui aurait un impact particulier sur le bassin RMC.

M. SADDIER indique que cette question sera débattue au parlement et que l'application des éventuels planchers dépendra de la loi adoptée. Si des planchers sont mis en place, cela affectera principalement les usagers économiques de l'Agence RMC, dont les taux actuels sont les plus bas de France. Il encourage les participants à faire du lobbying auprès des parlementaires pour défendre leurs intérêts.

Il remercie les participants pour le fonctionnement intelligent du comité et leur sagesse, exprimant sa confiance dans la recherche d'un équilibre.

VI. RÉVISION DU PLAN DE BASSIN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (PBACC) RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Un diaporama est partagé en séance.

Mme MICHAUX expose les avancées de la révision du plan de bassin d'adaptation au changement climatique. Ce plan, qui sera soumis au Comité de bassin fin septembre, vise à répondre aux enjeux liés au changement climatique tels que la baisse de la disponibilité en eau, l'assèchement des sols, la détérioration de la qualité des eaux, la perte de la

biodiversité aquatique et les risques naturels. Elle propose une stratégie de sobriété en eau à deux échelles : une baisse de 10 % des prélèvements pour les usagers de l'eau potable, l'agriculture et les acteurs économiques à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée, et des stratégies locales dans chaque bassin versant. Des actions concrètes sont proposées, telles que la sensibilisation des ménages aux écogestes, la réutilisation des eaux usées traitées et la réduction des fuites dans les réseaux. Le plan inclut également des principes stratégiques tels que la préservation des écosystèmes, l'utilisation des services rendus par les sols, la planification des solutions futures et l'application des outils existants. Enfin, des défis spécifiques sont proposés pour chaque enjeu identifié, et un diagnostic de vulnérabilité territoriale au changement climatique est en cours d'élaboration. Mme MICHAUX souligne l'importance d'agir rapidement face aux effets du changement climatique sur les ressources en eau, et que ce plan d'adaptation sera un pas essentiel dans cette direction.

M. SADDIER remercie Mme MICHAUX et ouvre le débat.

M. BLAIN exprime sa préoccupation quant à l'objectif de réduction de 10 % des prélèvements d'eau d'ici 2030, estimant que cela ne représente qu'une petite avancée par rapport aux enjeux du changement climatique. Il formule également l'importance de réviser les pratiques agricoles pour réduire les prélèvements et ne pas continuer à soutenir des pratiques non durables.

M. SADDIER fait remarquer qu'atteindre une réduction de 10 % d'ici 2030 serait déjà un effort considérable, et appuie la nécessité d'être réaliste et crédible dans les objectifs fixés.

M. ROY précise que l'objectif des Assises de réduire de 25 % n'était pas suffisamment précis, ne mentionnant pas s'il s'agissait de réduction des prélèvements ou de la consommation d'eau.

Mme VIGNON évoque la préservation de la qualité de la ressource en eau et craignait une réduction du budget alloué aux mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) qui contribuent à la réduction des intrants agricoles. Elle est rassurée d'apprendre que cette réduction n'est pas confirmée.

M. LANGALERIE exprime son désaccord avec la proposition de répartition de la baisse des prélèvements d'eau, notamment en ce qui concerne l'agriculture. Il estime que l'agriculture doit également participer aux efforts de réduction de la consommation d'eau et s'inquiète de la croissance continue des surfaces irriguées, malgré la réduction de la quantité d'eau utilisée par hectare. Il appelle à ne pas accepter le maintien des niveaux de prélèvements d'eau agricole actuels.

M. SADDIER conclut en prenant en compte les différentes préoccupations exprimées et en soulignant l'importance d'une répartition équilibrée des efforts pour réduire la consommation d'eau.

M. ROY souhaite apporter une clarification en mentionnant qu'il y a bien un objectif de diminution de la consommation agricole dans les territoires en tensions et déficitaires, conformément aux objectifs fixés dans le cadre des projets de territoires pour la gestion de l'eau (PTGE) et plans de gestion de la ressource en eau (PGRE). Le défi 4 mentionne spécifiquement une économie de 100 millions de mètres cubes d'eau en agriculture dans ces territoires. Il y a donc un objectif de réduction pour les prélèvements agricoles dans ces zones.

M. SADDIER rappelle que les orientations et objectifs sont dictés par le Président de la République et le ministère, et que l'Agence doit les prendre en compte dans sa feuille de route. Ces décisions ne sont pas prises au sein du Comité de bassin, mais il enregistre les remarques et les préoccupations exprimées.

M. GUILLOT explique que les prélèvements d'eau pour les centrales nucléaires se font principalement pour le refroidissement de la partie électrique des installations. Certains systèmes de refroidissement utilisent des circuits ouverts, où l'eau prélevée est entièrement restituée aux milieux environnants, tandis que d'autres utilisent des circuits fermés avec une consommation d'eau, mais pas d'impact sur la température du cours d'eau. La consommation d'eau des centrales nucléaires représente environ 2,5 % de la totalité des consommations sur le Rhône. Le plan d'adaptation d'EDF sera élaboré dans un cadre national et un programme d'actions spécifique pour les centrales nucléaires du Rhône peut être mis en place. Ce programme comprendrait l'amélioration de la mesure des prélèvements, des expérimentations pour réduire les consommations et les prélèvements, une étude de faisabilité pour repenser les circuits ouverts et minimiser leurs effets sur la température du Rhône, ainsi que le partage des connaissances sur les mesures de température.

Ces actions qualitatives, intégrées dans un programme volontariste, seraient plus réalisables à court terme que de fixer un objectif quantitatif, irréaliste. Le soutien financier de l'Agence de l'eau serait nécessaire pour mettre en œuvre ce programme.

M. ROY quitte la séance à 12h23 et est remplacé par M. CHANTEPY.

M. SADDIER remercie les énergéticiens pour leur attitude constructive face à l'impact du Plan eau sur leur secteur. Si le plan proposé par EDF et les autres énergéticiens se précise, il doit être possible de travailler ensemble pour élaborer un plan évolutif. Il fait également une remarque sur les actionnaires d'EDF, soulignant l'espoir que ceux qui soutiennent le Plan eau aient pris en compte les implications pour l'entreprise elle-même. Il exprime sa volonté de défendre les énergéticiens et de faire remonter cette remarque à Paris pour les soutenir.

M. ROYANNEZ souhaite rétablir certaines vérités et exprime son désaccord avec les attaques gratuites dirigées envers l'agriculture. Il affirme être présent dans le Comité pour trouver des solutions et être ouvert aux discussions et compromis. Il encourage à éviter de se focaliser uniquement sur des points de vue limités. En effet, l'agriculture a fait de grands progrès dans la réduction de sa consommation d'eau. Dans les territoires contraints, des études ont été réalisées pour déterminer les volumes prélevables, et des baisses de 30 à 35 % sont annoncées, ce qui représente des contraintes très significatives. Il insiste sur l'importance de l'irrigation pour la production alimentaire locale et met en avant la nécessité de trouver un équilibre entre la préservation de l'eau et les besoins agricoles.

M. SADDIER met en exergue la nécessité d'un engagement concerté de tous les acteurs en vue de préserver les ressources hydriques, en insistant sur l'impératif pour chaque partie prenante de démontrer une bonne appréhension des enjeux rencontrés par les autres, tout en prenant pleinement conscience des efforts déjà déployés ainsi que de ceux qui restent à accomplir.

M. BOUCHER rappelle que l'eau ne se limite pas à sa consommation directe, mais englobe également son utilisation dans la production alimentaire et la fabrication de biens. Il est ainsi important de raisonner de manière logique en prenant en considération l'eau utilisée dans chaque activité.

M. SADDIER rappelle que lorsque l'eau vient à manquer, cela unit tous les acteurs autour de la table pour trouver des solutions.

M. HOAREAU exprime son point de vue sur la réduction de 16 % des prélèvements d'eau potable. Il met en avant les efforts déjà déployés par certaines collectivités, telles que celle de Dijon, qui ont réalisé des investissements importants pour améliorer leurs rendements et réduire les pertes d'eau, atteignant ainsi déjà l'objectif de -16 %. Il est primordial de prendre en compte ces efforts et de prioriser l'application de la réduction aux territoires qui n'ont pas

effectué les investissements nécessaires ces dernières années. Il émet la proposition d'ajouter un alinéa à la page 4 afin de préciser cette priorité.

M. SADDIER reconnaît la difficulté liée au choix de l'année de référence dans les politiques publiques. Il est important de prendre en compte les efforts déjà réalisés par certains acteurs avant cette année de référence par rapport à ceux qui n'avaient pas encore agi lors de cette année de référence. Il exprime son soutien personnel à l'idée que les acteurs qui ont déjà progressé ne soient pas pénalisés par rapport à ceux à qui des efforts supplémentaires sont demandés.

M. PAUL exprime son accord avec les propos de M. HOAREAU, soulignant la nécessité d'une approche cohérente en matière d'agriculture, qui concilie qualité, proximité et durabilité tout en assurant l'accès à l'eau pour maintenir la production alimentaire. Il met également en avant la possibilité d'améliorer les processus industriels pour réduire la consommation d'eau, mais souligne l'importance des investissements et de l'engagement pour une telle démarche. Il critique la proposition d'EDF, qui semble reposer sur une obligation de moyens plutôt que sur une obligation de résultats en matière d'économie d'eau. Il propose plutôt de considérer les volumes d'eau que EDF ne peut pas économiser comme étant en dehors des objectifs globaux d'économie d'eau, afin de ne pas mettre la charge des économies sur les abonnés domestiques. Il faudrait répartir équitablement les économies d'eau entre l'industrie et les abonnés domestiques, en excluant les quantités d'eau liées à EDF.

M. SADDIER suggère l'idée que le Comité de bassin obtienne des informations sur les actions et les efforts réalisés par chacun au cours des 10 à 20 dernières années, afin de mieux comprendre l'ampleur des progrès déjà réalisés. Il souligne également l'importance de quantifier ce que représente une réduction de 10 % d'ici 2030.

M. CHANTEPY souligne l'intérêt et la prise de conscience générale concernant le sujet de l'eau et les mesures à prendre. Il précise que la référence pour la réduction de 10 % est fixée à l'année 2019 et reconnaît les efforts déjà réalisés. Il évoque également la différenciation dans les réductions à réaliser, notamment entre l'agriculture et les collectivités. Par ailleurs, des aides financières sont possibles, pour les collectivités comme pour les autres usages. Il prend en compte les remarques de chacun et souligne l'importance de formaliser une proposition concrète avant le bureau du 7 septembre, afin de respecter les engagements pris avec la tutelle et de déterminer ce qui sera inclus dans le PBACC.

M. SADDIER formule sa confiance quant à la réunion du 7 septembre, affirmant que chacun sera reposé après le mois d'août. Il annonce l'envoi d'un courriel pour informer les participants de la tendance à la suite de la rencontre avec le ministre BÉCHU. Il remercie l'assemblée pour son engagement, sa sagesse et son intelligence, soulignant que tous sont conscients de la nécessité de poursuivre les efforts.

VII. CALENDRIER ET MÉTHODE D'ÉLABORATION DES QUESTIONS IMPORTANTES SUR LE SDAGE 2028-2033

Un diaporama est partagé en séance.

Mme ASTIER-COHU présente le lancement du chantier pour le prochain SDAGE 2028-2033, conformément à la directive cadre sur l'eau. Elle propose la mise en place d'un groupe de travail composé de volontaires parmi les participants pour discuter des orientations du prochain SDAGE. La réunion du groupe de travail est prévue le 17 novembre après-midi.

M. SADDIER exprime son adhésion à cette initiative mais souligne la longue période jusqu'à 2028-2033.

Mme ASTIER-COHU évoque également la possibilité d'engager une démarche participative avec un panel de citoyens pour enrichir le débat du Comité de bassin et répondre à la recommandation du SDAGE en matière de participation citoyenne. Elle sollicite l'aval du président de Comité pour cette proposition.

M. SADDIER accepte l'idée d'une telle démarche participative avec un panel de citoyens, mais soulève la question de la sélection des participants.

Mme ASTIER-COHU propose que le groupe de travail dont elle a parlé puisse également participer à ce processus.

M. SADDIER accepte cette proposition et mentionne qu'ils pourront en discuter lors de la réunion du 17 novembre.

VIII. SITUATION HYDROLOGIQUE

Un diaporama est projeté en séance.

M. PITRAT expose un résumé de la situation pluviométrique depuis fin mai. Bien que la situation se soit améliorée, il y a encore des déficits de pluviométrie dans certaines régions, notamment en Bourgogne-Franche-Comté. Cependant, on note également des améliorations dans certaines parties de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur grâce aux pluies du printemps. Il présente une carte montrant le rapport à la normale de la pluviométrie, indiquant que certaines régions ont connu des excédents pluviométriques depuis le début du mois de juin, notamment en région PACA et dans les Pyrénées. Cependant, certains territoires restent déficitaires, tels que le nord du bassin et la région lyonnaise.

Il mentionne également l'évolution des mesures de restrictions depuis novembre, notant que certaines améliorations ont été observées, mais que la situation reste fragile et dépendante des conditions météorologiques. Il est important de ne pas lever trop rapidement les mesures de restrictions, en raison de la fragilité de la situation, notamment au niveau des nappes phréatiques. Le nombre de communes en tension sur l'eau potable a doublé ces dernières semaines, mettant en évidence des tensions persistantes.

En conclusion, la situation reste fragile malgré les pluies récentes et des épisodes de chaleur extrême pourraient entraîner des complications. Il est important de rester vigilant et de maintenir les mesures de restrictions pour préserver les ressources en eau.

M. SADDIER remarque qu'il y a beaucoup d'eau ce printemps, mais souligne que les pluies de surface ne compensent pas le déficit de recharge des eaux souterraines constaté l'hiver dernier.

IX. INFORMATION SUR LE PROCESSUS PRÉPARATOIRE AU 10 ÈME FORUM MONDIAL DE L'EAU

M. SCHNEIDER salue l'assemblée. Il met en évidence le rôle de l'IME (Institut Méditerranéen de l'Eau) dans la coordination du processus préparatoire du 10^{ème} Forum Mondial de l'eau, qui passera par le 5^{ème} Forum Méditerranéen de l'eau à Tunis. Ces initiatives aborderont des thématiques en harmonie avec les préoccupations actuelles du comité de bassin. Toutes les informations détaillées sont disponibles dans le rapport. Néanmoins, lors d'une future réunion du Comité de bassin, sera examiné l'examen de la possibilité pour certains membres de participer au 5^{ème} Forum Méditerranéen. Par conséquent, M. SCHNEIDER encourage les participants à se préparer en vue d'une éventuelle candidature ultérieure.

M. SADDIER exprime sa gratitude envers les organisateurs qui prennent en charge le processus méditerranéen de préparation du forum mondial, soulignant que cet événement est bénéfique à la fois pour le bassin et pour la France.

X. MISE EN ŒUVRE AU NIVEAU DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE DE LA DISPOSITION DE LA LOI 3DS PRÉVOYANT DE FAIRE INTERVENIR LES PRÉFETS DES DÉPARTEMENTS DU BASSIN EN COMITÉ DE BASSIN

M. CHANTEPY explique que la loi 3DS, qui vise la Différenciation, la Décentralisation et la Déconcentration des mesures de simplification de l'action publique, a été largement discutée lors du dernier bureau du Comité de bassin. Selon cette loi, les représentants de l'État dans les départements doivent présenter leurs priorités et leurs projets significatifs devant le Comité de bassin tous les trois ans.

Dans le cas du bassin Rhône-Méditerranée qui compte 27 départements, il est nécessaire d'auditionner les 27 préfets sur une période de trois ans. Une proposition a été discutée lors de la réunion et la proposition soumise par le Président est d'organiser une réunion décentralisée du Comité de bassin une fois par an dans différentes régions. Ainsi, lors de la réunion du 8 décembre, une réunion décentralisée aura lieu le 7 décembre après-midi dans le sud du bassin, permettant d'auditionner les préfets des régions Occitanie et PACA. De cette manière, les obligations imposées par la loi 3DS seront respectées sur la période requise.

M. SADDIER rappelle l'origine de la loi 3DS, qui exigeait initialement l'avis des préfets de département sur toutes les décisions d'aide de l'Agence de l'eau, ce qui était complètement inapplicable. Cette disposition a été modifiée pour que les préfets puissent s'exprimer devant le comité de bassin. Cette obligation de présence des préfets présente également un aspect positif, car elle les incite à s'investir davantage dans les questions liées à l'eau. Une première proposition consistait à ce que les préfets soient présents successivement lors des réunions du Comité de bassin, avec un temps de parole limité à 5 minutes. M. SADDIER a exprimé son désaccord personnel à l'égard de cette proposition et a été soutenu par l'ensemble des membres du bureau. Il souhaite des échanges véritables avec les préfets et non pas simplement une présentation rapide. Ainsi, l'idée d'organiser des réunions décentralisées a été avancée. Conformément à la loi, ces réunions doivent se dérouler au sein du Comité de bassin. Il souligne l'importance de la présence des préfets eux-mêmes lors de ces réunions, à moins qu'ils puissent fournir une excuse valable. Il sollicite l'approbation des participants pour cette proposition, qui est acceptée.

M. CHANTEPY informe les participants que dans l'agenda, une séance spéciale est prévue le 7 décembre après-midi pour l'audition des préfets. Cette séance se tiendra à Avignon, ce qui permettra de découvrir d'autres régions et de se déplacer dans le bassin.

M. SADDIER conclut en vérifiant que tous sont d'accord avec cette proposition et annonce que l'ordre du jour est terminé. Il souhaite à tous un bon retour et un bon été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 05 minutes

SÉANCE DU COMITÉ DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE DU 30 JUIN 2023

LISTE DE PRÉSENCE

114/165 (62 présents et 52 pouvoirs)

Collège ÉLUS (66 représentants)
43 voix (18 présents et 25 mandats)

Membres présents du collège des élus :

- M. BONNETAIN Pascal, adjoint au maire de Labastide-de-Virac
- M. BORDAT Benoît, député de Côte d'Or
- Mme CHAUDOIR Gwendoline, Vice-présidente de l'EPTB Orb-Libron
- Mme CRESSENS Annick, conseillère départementale de Savoie
- M. DAVID Pascal, délégué de l'EPTB Saône-Doubs
- M. FOREL Bruno, Président de l'EPTB Arve
- M. GRAS Frédéric, représentant l'EPTB Gardons
- M. HOAREAU Antoine, adjoint au maire de Dijon (21) (en présentiel)
- Mme LANGEVINE Agnès, Vice-présidente du conseil régional Occitanie
- LIME Christophe, conseiller communautaire
- Mme LOTTE Catherine, Maire de Brussieu (69)
- M. PAUL Hervé, vice-président de Métropole Nice Côte d'Azur
- M. PELLET Yvon, Vice-président du conseil départemental de l'Hérault
- M. ROUVIER Armand, Maire de Brenon (83)
- M. SADDIER Martial, président du conseil départemental de Haute-Savoie, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée
- Mme TRAMONTIN Céline, Présidente du SYMCRAU
- M. WIGT Yves, président du SMAVD Durance
- M. REVOL René, vice-président de Montpellier Méditerranée Métropole

Membres du collège des élus absents ayant donné pouvoir :

- M. ALPY Philippe, conseiller départemental du Doubs, a donné pouvoir à Mme CRESSENS Annick
- M. AMRANE Olivier, président du conseil départemental de l'Ardèche, a donné pouvoir à M. SADDIER Martial
- M. ARNAUD Jean-Michel, conseiller municipal de Tallard, a donné pouvoir à M. WIGT Yves
- Mme BICAIS Nathalie, Maire de la Seyne sur mer, a donné pouvoir à M. LIME Christophe
- Mme COUTHEROT Sylvie, conseillère départementale de Haute-Savoie a donné pouvoir à M. GRAS Frédéric
- M. CRAUSTE Robert, Maire du Grau du Roi, a donné pouvoir à M. BONNETAIN Pascal
- M. CURTAUD Patrick, vice-président du conseil départemental de l'Isère, a donné pouvoir à M. SADDIER Martial
- Mme GROSPERRIN Anne, Vice-présidente du Grand Lyon Métropole, a donné pouvoir à M. LIME Christophe
- M. LEGAY BELLOD Gaël, président du SMABB, a donné pouvoir à Mme TRAMONTIN Céline
- M. LLOBET Guy, Maire de Collioure, a donné pouvoir à M. BONNETAIN Pascal
- Mme MAGNAN Marion, conseillère départementale des Alpes de Haute-Provence, a donné pouvoir à M. PAUL Hervé
- Mme MARTIN Bénédicte, vice-présidente du conseil régional PACA, a donné pouvoir à Mme LANGEVINE Agnès
- M. MENASSI Eric, président du SMMAR, a donné pouvoir à M. PELLET Yvon
- M. MONDOLONI Jean-Claude, adjoint au maire de Vitrolles (13), a donné pouvoir à M. WIGT Yves
- Mme OLMOS Anne-Sophie, vice-présidente Grenoble Alpes Métropole, a donné pouvoir à Mme TRAMONTIN Céline
- M. PEYTHIEU Eric, conseiller départemental des Hautes Alpes, a donné pouvoir à Mme CRESSENS Annick
- Mme PICARD Patricia, conseillère régionale Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à Mme LANGEVINE Agnès
- M. PY Michel, Maire de Leucate (11) a donné pouvoir à M. ROUVIER Armand
- Mme QUENARDEL Françoise, Maire de Savasse (26), a donné pouvoir à Mme CHAUDOIR Gwendoline
- M. REAULT Didier, conseiller communautaire de Marseille Aix-Métropole, a donné pouvoir à M. ROUVIER Armand
- Mme SAMAT Andrée, vice-présidente du conseil départemental du Var, a donné pouvoir à Mme CHAUDOIR Gwendoline
- M. SAUVAGE Jean-Michel, conseiller municipal de Cannes (06), a donné pouvoir à M. PAUL Hervé
- M. VIAUD Jérôme, président de la CLE de la Siagne, a donné pouvoir à M. GRAS Frédéric
- M. VIOLA André, conseiller départemental de l'Aude, a donné pouvoir à M. PELLET Yvon
- M. WOYNAROSKI Stéphane, conseiller régional Bourgogne Franche-Comté, a donné pouvoir à M. HOAREAU Antoine

Collège USAGERS NON-ÉCONOMIQUES (33 représentants)
25 voix (17 présents et 8 mandats)

Membres présents du collège des usagers non-économiques :

- Mme BERNARDIN-Pasquet Annick, membre de FNE Bourgogne
- M. BLAIN Pascal, membre de FNE Bourgogne-Franche-Comté
- Mme BOURDIN Anne, membre de Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) Auvergne-Rhône-Alpes
- M. BRELY Christian, président de la FDPMA de la Drôme
- Mme COLARD Françoise, représentante d'UFC Que choisir PACA
- M. COSSIAUX Bruno, personne qualifiée, artisan batelier, association Promofluvia
- M. DE LANGALLERIE François-Xavier, membre de l'UNAF - URAF Bourgogne-Franche-Comté
- M. DELMAS Michel, président du conservatoire d'espaces naturels de Savoie
- M. FAURE Jean-Louis, membre de CLCV Rhône-Alpes
- M. GUILLAUD Gérard, président de la FDPMA de Savoie
- M. PATIN Bernard, membre de FNE PACA
- Mme PETIT Martine Esther, Membre du bureau du CESER Bourgogne Franche Comté
- M. POUPET Jean-Christophe, responsable du bureau éco régional Alpes, WWF Lyon
- M. PULOU Jacques, membre de France nature environnement Auvergne-Rhône-Alpes
- M. ROSSI Luc, président de la FDPMA des Bouches du Rhône
- M. ROUSTAN Claude, président de la FDPMA des Alpes de Haute-Provence
- Mme VIGNON Cathy, membre de FNE Occitanie-Méditerranée

Membres du collège des usagers non-économiques absents ayant donné pouvoir :

- Mme BASCOUL Simone, membre de Consommation Logement et Cadre de Vie, a donné pouvoir à M. PULOU Jacques
- Mme BLATRIX Cécile, membre de FNE Auvergne-Rhône-Alpes, a donné pouvoir à M. BLAIN Pascal
- M. CAILLEBOTTE Philippe, membre du comité régional Auvergne-Rhône-Alpes canoë kayak, a donné pouvoir à M. POUPET Jean-Christophe
- Mme CURRIER Evelyne, membre de l'UNAF - URAF Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Mme BOURDIN Anne
- M. FORESTIER Nicolas, membre d'ASSECO CFDT, a donné pouvoir à M. PULOU Jacques
- Mme LORENZI Frédérique, France nature environnement PACA, a donné pouvoir à M. COLARD Françoise
- Mme MARAIS Julie, représentant la FDPMA du Gard, a donné pouvoir à M. ROSSI Luc
- Mme POUMEY Jennifer, représentant Surfider, a donné pouvoir à M. POUPET Jean-Christophe

Collège USAGERS ÉCONOMIQUES (33 représentants)
23 voix (15 présents et 8 mandats)

Membres présents du collège des usagers économiques :

- M. BAYARD Marc, président de l'association Environnement industrie
- M. BEAL Mickaël, président du syndicat des pisciculteurs du Sud-Est
- Mme BERNARD Josiane, Responsable laboratoire de Teintures et Impressions de Lyon
- Mme BONET Fabienne, présidente de la chambre départementale d'agriculture des Pyrénées-Orientales
- M. BOUCHER Benoît, représentant l'APIRM, responsable environnement Gambio Industries
- M. DE BALATHIER Jean, directeur de la coopérative agricole Auvergne-Rhône-Alpes
- M. DESTAINVILLE Dominique, Ingénieur conseil indépendant
- M. DESBRUS Ludovic, agriculteur biologique
- M. D'YVOIRE Henry, vice-président du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes
- M. GUILLOT Hervé, délégué régional EDF, unité de production Méditerranée
- Mme GUISEPPIN Véronique, chargée de prévention à la chambre syndicale de métallurgie de Haute-Savoie
- M. HERISSON Pierre, comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes
- M. LAVRUT François, président de la chambre départementale d'agriculture du Jura
- M. PAYAN Jacques, Union française des industries pétrolières, délégué régional UFIP PACA
- M. ROYANNEZ Jean-Pierre, président de la chambre départementale d'agriculture de la Drôme

Membres du collège des usagers économiques absents ayant donné pouvoir :

- M. CHARRIE-THOLLOT Jean-Jacques, représentant UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes, directeur d'Eiffage, a donné pouvoir à M. DESTAINVILLE Dominique
- M. CHASSAGNARD Cyril, directeur régional Centre-Est de Véolia eau France, a donné pouvoir à M. De BALATHIER Jean
- Mme CUBADA Béatrice, directrice générale de la société Récupération Traitement Déchets Hydrocarbures (RTDH), a donné pouvoir à M. BAYARD Marc
- Mme DE MAULÉON DE BRUYÈRE Nerte, vice-présidente des Caves Richemer, a donné pouvoir à M. DESTAINVILLE Dominique
- M. GRAVIER Eric, directeur des Papeteries Gemdoub, a donné pouvoir à M. BOUCHER Benoît
- M. JEAMBAR Patrick, administrateur d'Ahlstrom specialities, a donné pouvoir à M. GUILLOT Hervé
- Mme PEREZ Laurence, directrice régional Sud PACA de Suez Eau France, a donné pouvoir à M. GUILLOT Hervé
- Mme ROUSSEAU Anne-Emmanuelle, directrice régionale PACA de Suez-Eau-France, a donné pouvoir à M. BOUCHER Benoît

Collège ÉTAT (33 représentants)
23 voix (12 présents et 11 mandats)

Représentants présents du collège de l'État :

- La Préfète Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète coordonnatrice de Bassin, Mme Fabienne BUCCIO
- Le directeur de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Mme Estelle RONDREUX
- L'adjoint au délégué de bassin, DREAL Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Didier PITRAT
- Le directeur de la DREAL Occitanie est représenté par M. Pierre VINCHES
- Le directeur de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. Thierry PONCET
- La SGAR Auvergne-Rhône-Alpes est représentée par Mme Alice NÉRON
- Le directeur de la DRFIP Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Mme Marie-Laure DOLY
- Le directeur de la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par M. NIER
- Le directeur général du BRGM est représenté par M. Stéphane BUSCHAERT
- Le directeur de l'INRAE est représenté par M. BOISTARD
- Le directeur de l'agence de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes est représenté par Mme Christel LAMAT
- Le directeur de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), est représenté par M. BULCKAERT

Représentants du collège de l'État absents ayant donné pouvoir :

- Le préfet de la région Occitanie a donné pouvoir à La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes
- Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a donné pouvoir au SGAR Auvergne-Rhône-Alpes
- Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté a donné pouvoir à l'Adjoint au délégué de bassin de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Le directeur de la DREAL Provence-Alpes Côte-d'Azur a donné pouvoir à l'Adjoint au délégué de bassin de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Le directeur de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a donné pouvoir à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
- Le directeur de la DRAAF Occitanie a donné pouvoir à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
- Le directeur de la DREETS Auvergne-Rhône-Alpes a donné pouvoir au représentant de la Caisse des dépôts (CdC)
- Le directeur de la DIRM Méditerranée a donné pouvoir à la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
- Le directeur général des Voies navigables de France a donné pouvoir à la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes
- Le directeur général de l'IFREMER a donné pouvoir au BRGM
- Le directeur général de l'Office français de la biodiversité, a donné pouvoir au BRGM
-

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SEANCE

M. Laurent ROY, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Mme Marielle MONTGINOUL, présidente du conseil scientifique du comité de bassin Rhône Méditerranée